

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20220913\_17**

**MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES SERVICES**

**Date du Conseil Municipal :** 13 septembre 2022  
**Date de convocation :** 6 septembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 59  
**Nombre de présents :** 34  
**Nombre de représentés par pouvoir :** 9  
**Nombre de votants :** 43  
**Nombre d'absents :** 16

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

**Présents :** ADELINE Jean-Michel, BALMES Marie-Rose, BEAUVOIS Sophie, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEMONNIER Estelle, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

**Représentés par pouvoir :** BASTIEN Nathalie (à Corinne CARPENTIER), CLUZEAU Sébastien (à Françoise PREYRE), DRAPPIER Michèle (à Jean-Louis MADELON), FAUCHE Gérard (à Jean-Jacques PREVOST), HUET Véronique (à Sylvie VIAL), LEFEBVRE Pascal (à Christelle LAINÉ), PENAUX Mélanie (à Mathieu VANDOOREN), PEREIRA Héloïse (à Christelle MONNIER), SAMAIN Viviane (à Denis LOISEAU).

**Absents et excusés :** BACKX Olivier, BAERT Olivier, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, FISCHER Jessica, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François.

**Secrétaire de séance :** MULOT Marie-France.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° 12072016\_08 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'adoption du règlement intérieur des accueils périscolaires, en date du 17 juillet 2016 ;
- La délibération n° 11072017\_08 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'adoption du règlement intérieur de l'espace ados, en date du 11 juillet 2017 ;
- La délibération n° 29102019\_12 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'adoption du règlement intérieur de la médiathèque, en date du 29 octobre 2019 ;
- La délibération n° D20200915\_08 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'adoption du règlement intérieur de la ludothèque, en date du 15 septembre 2020 ;

**Considérant :**

- Qu'il convient d'autoriser M. le Maire à réaliser des modifications mineures au sein des différents règlements intérieurs concernant les services de la Commune (ex : horaires d'ouverture, modifications formelles), après l'avis de la commission éducation - enfance - jeunesse ;
- Que toute modification majeure relative au projet des services devra être approuvée par le Conseil Municipal ;

**Décide :** à l'unanimité (43 voix pour - 0 contre - 0 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à réaliser des modifications mineures au sein des différents règlements intérieurs concernant les services de la Commune (accueils périscolaires, espace ados, médiathèque et ludothèque), après avis de la commission éducation - enfance - jeunesse ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.